Informations de base

1998/2206(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Fonds structurels. 9ème rapport annuel 1997 **Subject** 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Politique régionale	PEIJS Karla M.H. (PPE)	26/11/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	MEDINA ORTEGA Manuel (PSE)	17/02/1999
FEMM Droits de la femme		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/10/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0562	Résumé
28/01/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

21/04/1999	Vote en commission		
21/04/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0235/1999	
04/05/1999	Fin de la procédure au Parlement		
01/10/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2206(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/4/10531

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0235/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0007	21/04/1999	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0562	30/10/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0220/1999 JO C 226 08.08.2000, p. 0068	13/04/2000	

Fonds structurels. 9ème rapport annuel 1997

1998/2206(COS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Karla PEIJS (PPE, NL), le Parlement européen se félicite de la forte sollicitation des crédits des Fonds structurels en 1997, tout en déplorant les différences considérables entre les Etats membres et les régions en ce qui concerne leur exécution. Il se déclare préoccupé par le retard pris dans la mise en oeuvre des Initiatives communautaires et invite les Etats membres à respecter scrupuleusement les délais proposés par la Commission pour l'adoption des projets et la distribution des fonds attribués afin d'accélérer la perception des ressources. Il invite la Commission et les Etats membres à simplifier, pour la période 2000-2006, les procédures administratives d'exécution, à les rendre transparentes, et à améliorer, pour permettre une "valeur ajoutée" européenne, la mise en oeuvre du critère d'éligibilité "transnationalité". Le Parlement européen insiste également sur la compatibilité des interventions structurelles avec les autres politiques communautaires, en tenant compte notamment de la priorité relative à l'égalité des chances entre hommes et femmes. Il estime que le principe d'additionnalité doit demeurer un objectif prioritaire au cours de la prochaine période de programmation et demande le renforcement du principe du partenariat dans le cadre de la réforme des Fonds structurels. Le

Parlement souhaite enfin que l'accent placé sur les PME soit accompagné de l'attribution d'une aide structurelle aux PME pendant la période 2000-2006.

Fonds structurels. 9ème rapport annuel 1997

1998/2206(COS) - 30/10/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du 9ème rapport annuel des Fonds structurels (1997). CONTENU: Quatre grands thèmes résument l'activité de l'année 1997 dans le domaine des Fonds structurels: 1) une mise en oeuvre complète des programmations: pratiquement tous les programmes sont désormais mis en oeuvre, à l'exception de quelques programmes espagnols de l'Objectif 2 et italiens de l'Objectif 1, qui doivent être adoptés au début de 1998. En ce qui concerne les Initiatives communautaires (IC), les 13 derniers programmes prévus au titre de l'allocation intiale de 1994 ont été adoptés. Au total, à la fin de l'année, 1.026 programmes mettent en oeuvre les interventions des Fonds (580 au titre des différents objectifs et 446 au titre des Initiatives communautaires); 2) une activité financière intense: l'année 1997 a été celle du rattrapage du retard enregistré au début de la période dans l'exécution des crédits. Globalement, l'exécution des programmes apparaît aujourd'hui satisfaisante. En effet, l'exécution des CCA/DOCUP a enregistré une nette accélération au cours de l'année: au 31 décembre, 62% des concours totaux de la période (1994-1999) ont été engagés et 46% payés. Par ailleurs, pour la seule année 1997, quelques 99% des crédits disponibles ont été engagés, et 100% des crédits de paiement disponibles ont été payés. Les Etats membres qui enregistrent les meilleurs taux d'exécution des crédits sont généralement les pays les moins prospères de l'Union, qui sont également les principaux bénéficiaires des Fonds, notamment au titre de l'Objectif 1: Espagne, Portugal et Irlande. La situation des Initiatives communautaires (IC) est sensiblement différente. En effet, pour l'ensemble des 13 IC, 56% des concours totaux pour la période ont été engagés, et seulement 31% payés. Par ailleurs, au seul titre de 1997, seulement 61% des engagements disponibles ont été exécutés, ainsi que 90% des crédits de paiements disponibles. Afin d'accélérer la mise en oeuvre des IC, la Commission a entamé avec les Etats membres un dialogue pour envisager des possibiliés de réaménagement des ressources financières; 3) des priorités de financement approfondies: la Commission a voulu cette année donner une impulsion nouvelle à certaines actions et priorités. Ainsi, la priorité absolue de sauvegarder et de promouvoir l'emploi a été l'objectif de référence dans la conception des nouveaux programmes de l'Objectif 2 pour 1997-1999. En parallèle, la mise en oeuvre sur le terrain des 89 pactes territoriaux pour l'emploi permettra un renforcement au niveau local de l'action en faveur de la création d'emplois. A côté de ces priorités horizontales, certaines priorités thématiques ont été approfondies: société de l'information; développement rural et urbain; interactions entre politique régionale et concurrence; lien entre compétitivité et la RDT. 4) Enfin, le présent rapport a choisi cette année d'illustrer les actions en faveur des PME dans les interventions structurelles. Pour la période actuelle de programmation 1994-1999, 15 à 20% des ressources totales des Fonds sont consacrés de manière spécifique à des mesures portant sur l'animation, l'amélioration de l'outil productif et l'environnement économique des PME, ce qui représente un montant globalcompris entre 23 et 30 milliards d'écus. Par ailleurs, la plupart des autres mesures présentes dans les programmes ont un impact bénéfique sur les PME, même si elles ne leur sont pas directement destinées. Ces financements se déclinent à travers une grande diversité d'actions, dont les plus significatives sont des aides à l'investissement en capital (subventions directes, capital-risque, capital d'amorçage), le cofinancement de zones d'accueil d'entreprises, des actions de formation, des services de conseil et d'information, des actions pour développer la RDT, des actions dans le domaine de la société de l'information et des aides à l'internationalisation. Ainsi se profile progressivement au sein des politiques structurelles l'émergence d'une priorité en faveur des PME, qui se traduit dans les documents de programmation récents par un effort financier accru.